

BIENVENUE À l'Université Laval



Session d'hiver 2025

ulaval.ca



UNIVERSITÉ
LAVAL



MOT de la rectrice



Au nom de notre communauté universitaire, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'Université Laval et dans la magnifique ville de Québec. Nous sommes très heureux de vous accueillir sur notre campus et de mettre tout en œuvre pour que votre séjour parmi nous soit rempli de réussites et de belles expériences humaines.

En choisissant de poursuivre vos études à l'Université Laval, vous avez choisi de rejoindre une grande famille de quelque 47 000 étudiantes et étudiants, plus de 10 440 membres du personnel et plus de 342 000 personnes diplômées. Vous avez aussi choisi une communauté d'accueil animée par une riche tradition d'excellence, de créativité, d'ouverture sur le monde et d'engagement à construire un monde meilleur.

Par votre présence, votre culture et vos savoirs, vous contribuez désormais à cette richesse. Je vous en remercie très sincèrement et je vous invite à saisir toutes les occasions de participer à ce dynamisme qui caractérise notre remarquable milieu d'études, de recherche, de travail et de vie.

Je vous souhaite de tout cœur une expérience ULaval mémorable et des plus enrichissantes.

La rectrice,

Sophie D'Amours





RÉPONSE à l'offre d'admission

Vous avez maintenant reçu votre offre d'admission.

Programme non contingenté

- Il vous faut répondre à l'offre d'admission qui vous a été envoyée par courrier électronique; à défaut, vous ne pourrez pas vous inscrire à vos cours. Nous vous conseillons vivement de répondre à cette offre au plus tard à la date limite indiquée dans **monPortail**.
- Si vous avez déposé une demande d'admission à deux programmes non contingentés, vous pouvez attendre d'avoir reçu les deux décisions avant d'accepter l'une ou l'autre des offres, le cas échéant, en autant que vous respectiez la date limite indiquée dans **monPortail**.

Programme contingenté ou à capacité d'accueil limitée

- Si le programme que vous avez choisi est contingenté ou à capacité d'accueil limitée, vous devez répondre à l'offre au plus tard à la date limite indiquée dans **monPortail**. Au-delà de cette date, votre demande ne sera pas considérée.





NOTE

aux étudiantes et étudiants de l'international

Dès réception de l'offre d'admission conditionnelle* ou définitive de l'Université Laval, vous pouvez entreprendre les démarches relatives à l'immigration.

Au moment de votre arrivée, vous devez faire la preuve de l'obtention de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et de votre permis d'études au Bureau du registraire.

Pour en savoir davantage sur les démarches à mener afin d'obtenir vos autorisations légales: ulaval.ca/immigration. Dans cette rubrique, n'hésitez pas à consulter nos capsules vidéo portant sur les démarches d'immigration.

Vous bénéficierez dès votre arrivée, et au plus tôt à compter du 15 décembre 2024, de la protection prévue au **régime d'assurance maladie et hospitalisation** en vigueur à l'Université Laval (ulaval.ca/assurancemaladie).

* Si l'offre d'admission que vous avez reçue est conditionnelle à la présentation de documents officiels (diplômes, attestations, relevés de notes, etc.), vous pourrez apporter ceux-ci au Bureau du registraire lors de votre arrivée à l'Université Laval.



INSCRIPTION et début des cours

Inscription et début des cours

Votre direction de programme communiquera avec vous en temps opportun, afin de vous renseigner sur les modalités à respecter pour vous inscrire aux activités de formation que vous devrez suivre durant la session d'hiver 2025.

Cette inscription aura lieu, selon les programmes, **entre le 18 novembre 2024 et le 10 janvier 2025**.

Pour obtenir votre carte d'identité de l'Université Laval, visitez le ulaval.ca/etudiants-actuels/etudes/carte-didentite.

Le début des cours est fixé au **lundi 13 janvier 2025**.

Quelques dates importantes

13 janvier: début des cours de la session d'hiver 2025

21 janvier: fin de la période de modification du choix de cours (ajout/retrait)

27 janvier (23 h 59 sur Internet): date limite pour un abandon total ou partiel des activités de formation avec remboursement ou annulation des droits de scolarité pour les cours à horaire régulier

3 au 7 mars inclusivement: semaine de lecture

24 mars (23 h 59 sur Internet): date limite pour un abandon de cours sans qu'il y ait mention d'échec (lettre X) et sans remboursement pour les cours à horaire régulier

18 au 21 avril inclusivement: congé de Pâques

28 avril au 4 mai inclusivement: période réservée aux examens



ADRESSES utiles

Vous avez besoin de plus amples renseignements sur divers sujets ?

Accommodements scolaires étudiants en situation de handicap	aide.ulaval.ca
Accueil et accompagnement étudiants de l'international	bve.ulaval.ca
Activités sportives	peps.ulaval.ca
Bourses et aide financière	bbaf.ulaval.ca
Centre d'aide aux étudiants	aide.ulaval.ca
Droits de scolarité	ulaval.ca/droitsscolarite
Emplois et stages	sdp.ulaval.ca
Résidences universitaires	residences.ulaval.ca
Stationnement / Sécurité et prévention	ssp.ulaval.ca

Pour communiquer avec le Bureau du registraire

Téléphone	418 656-3080
Clavardage	reg.ulaval.ca
Ligne sans frais	1877 785-2825
Site Web	reg.ulaval.ca
Courriel	reg@reg.ulaval.ca

Lors de vos communications avec le Bureau du registraire, il est important de préciser votre programme d'études et, si possible, votre numéro d'identification études (NI). Ainsi, il sera plus facile d'acheminer votre demande à la personne responsable de votre secteur d'études.

Les renseignements contenus dans ce dépliant étaient à jour en juin 2024.
Bureau du registraire